

International Comfort Products

Certificat de garantie limitée

PRODUITS COUVERTS : TOUS LES CONDITIONNEURS D'AIR À DEUX BLOCS/TOUTES LES POMPES À CHALEUR À DEUX ÉTAGES/ TOUS LES GROUPES DE PRODUITS TRIPHASÉS (Voir tableau ci-dessous)

MAINTENANCE OU RÉPARATION :

Prendre contact avec un détaillant ou un dépanneur frigoriste qualifiés de votre choix. Lorsque vous appelez un service de réparation, veuillez avoir sous la main les numéros de modèle et de série pour chaque unité. Le distributeur peut apporter son concours à votre détaillant si besoin est, et nous, International Comfort Products, pouvons prêter notre assistance au distributeur.

Remplir les champs texte ci-dessous – date d'installation, numéros de modèle et de série de l'unité – et conserver à titre de référence.

Modèle N° _____

Série N° _____

Date de l'installation _____

Installé par _____

Nom du propriétaire _____

Adresse de l'installation _____

Sous réserve des conditions et exclusions énoncées ci-dessous et au verso, International Comfort Products (ci-après appelé ICP) garantit que ce produit est dépourvu de défaut de fabrication et de matériau.

GARANTIE LIMITÉE DE L'ÉCHANGEUR DE CHALEUR – Si l'échangeur de chaleur tombe en panne dans les dix ans après la date de l'installation initiale (qu'il soit ou non mis en service à partir de cette date), ICP fournira un échangeur de chaleur neuf gratuit ou, à sa discrétion, donnera un crédit équivalant au prix à la sortie d'usine à ce moment d'un échangeur neuf, en vue d'acheter au détail un nouveau produit ICP.

GARANTIE LIMITÉE DU COMPRESSEUR – Si le compresseur tombe en panne à cause d'un défaut dans les cinq ans après la date de l'installation initiale du produit (qu'il soit ou non mis en service à partir de cette date), ICP fournira un compresseur neuf gratuit ou, à sa discrétion, donnera un crédit équivalant au prix à la sortie d'usine à ce moment d'un compresseur neuf, en vue d'acheter au détail un nouveau produit ICP.

GARANTIE LIMITÉE DES PIÈCES – En cas de défaillance d'une pièce à cause d'un défaut pendant la première année de la date de l'installation initiale du produit (qu'il soit ou non mis en service à partir de cette date), ICP fournira une pièce gratuite, neuve ou remanufacturée à sa discrétion, pour remplacer la pièce défectueuse.

SANS MAIN-D'ŒUVRE – Aucune de ces garanties ne couvre les frais de main-d'œuvre ou autres subis pour les diagnostics, les réparations, la dépose, l'installation, l'expédition, la maintenance ou la manipulation des pièces défectueuses, ou des pièces de rechange, ou des nouvelles unités.

Détails sur les garanties

Produits commerciaux	Années de garantie		
	Échangeur de chaleur	Compresseur	Pièces
Tous les groupes de produits au gaz-électriques triphasés	10	5	1
Tous les groupes de produits conditionneurs d'air et pompes de chaleur triphasés	–	5	1
Tous les conditionneurs d'air à deux blocs et pompes de chaleur à deux étages triphasés	–	5	1

International Comfort Products

Certificat de garantie limitée

Conditions et Exclusions :

La présente garantie limitée n'est valide que lorsque les conditions suivantes sont respectées :

1. L'unité doit être installée par un détaillant ou fournisseur autorisé, ou à tout le moins qualifié.
2. L'installation de l'unité doit être en conformité avec la notice d'installation de ICP et avec les codes locaux. Une mauvaise installation peut mettre en danger les occupants de l'habitation.
3. L'utilisation de l'unité doit être en conformité avec le guide du propriétaire ICP accompagnant chaque unité. Le produit ne doit pas être mal employé.
4. La plaque signalétique de l'unité ne doit pas être enlevée, ni mutilée.
5. Une preuve doit être fournie, attestant que l'équipement a été entretenu de façon appropriée pendant la durée de la garantie (maintenance au moins une fois par an).
6. Cette unité doit être installée et être située sur le territoire continental des États-Unis, en Alaska, à Hawaï, Puerto Rico ou au Canada.
7. Les garanties couvrent uniquement les produits présents au lieu d'installation initial.
8. Pour recevoir un crédit pour les pièces défectueuses, elles doivent être retournées au distributeur par l'intermédiaire du détaillant s'occupant des réparations.
9. Si la date d'installation ne peut être établie, la date de fabrication de l'unité servira de référence.
10. La garantie du compresseur n'est valide que lorsque les conditions suivantes sont respectées :
 - a. Si une unité extérieure ICP est installée avec un échangeur intérieur appareillé, cette combinaison doit être listée et homologuée dans le Unitary Directory of Certified Products de l'ARI (organisme de normalisation américain).
 - b. Pour les modèles à taux de rendement énergétique saisonnier de 13 ou plus puissants, l'échangeur intérieur appareillé doit être équipé d'un détendeur thermostatique sans purgeur *hard shut-off*.

Limitations des garanties – Toute garantie implicite (et conditions implicites au Canada) (y compris les garanties ou conditions implicites à caractère marchand ou d'adaptation à l'usage pour un usage particulier) sont limitées à la durée de la garantie formelle. Certains états ou certaines provinces n'autorisant pas les limitations de nos garanties ou conditions implicites, cette limitation pourrait ne pas s'appliquer à votre cas. Les garanties expresses dans la présente garantie sont exclusives : elles ne peuvent pas être modifiées, étendues ou changées par un distributeur, un détaillant ou toute autre personne, sans exception.

La présente garantie ne couvre pas :

1. L'entretien courant, tel qu'il est défini dans la notice d'installation et de maintenance ou dans le guide du propriétaire, et qui inclut le nettoyage de l'échangeur, le nettoyage ou le remplacement du filtre, et le graissage.
2. Dommage, ou réparations rendues nécessaires à cause d'une expédition ou d'une manipulation impropres, une mauvaise installation, une utilisation fautive ou abusive, une maintenance incorrecte, une modification non autorisée ou un fonctionnement inadéquat.
3. Les démarrages compromis par les états de courant, les fusibles sautés, les disjoncteurs ouverts ou autres dommages causés par une alimentation électrique coupée ou inadéquate.
4. Les dommages causés par une inondation, le vent, le feu, la foudre, les accidents, un milieu environnant corrosif (excepté pour les unités en zone côtière approuvées pour les environnements maritimes), la rouille et l'usure, ou autres circonstances indépendantes de la volonté de ICP.
5. Les pièces non fournies ou non désignées par ICP, ou les dommages causés par leur utilisation.
6. Les frais d'électricité ou de carburant ou les augmentations du prix de l'électricité ou du carburant, pour quelque raison que ce soit, y compris l'emploi accru ou inhabituel de chaleur électrique.
7. **Tout dommage ou préjudice matériels particulier, indirect ou accessoire de quelque nature que ce soit.** Certains états ou certaines provinces n'autorisant pas l'exclusion des dommages accessoires, la limitation ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à votre cas.

En plus des droits légaux particuliers que cette garantie vous accorde, il est possible que certains états ou certaines provinces vous en accordent d'autres, ces derniers pouvant varier d'un province ou d'un état à l'autre.

Votre installateur/détaillant met à votre disposition des assurances-achat et **HELP (Homeowner's Extended Labor Program)** est un contrat d'entretien prolongé pour les propriétaires, secondé par l'usine, qui procure cette couverture. Ce contrat vous offre des années supplémentaires de service après-vente ; il doit être acheté et passé dans le courant de l'année au cours de laquelle l'unité a été installée. Pour obtenir une information détaillée sur **HELP**, prenez contact avec un détaillant ICP, visitez notre site Web à www.icpusa.com ou faites le 877-ICP-HELP (877-427-4357).

Aux États-Unis :
International Comfort Products
650 Heil Quaker Avenue
P.O. Box 128
Lewisburg, Tennessee 37091
(931) 270-4100

Au Canada :
International Comfort Products
Division de UTC Canada Corporation
6060 Burnside Court, Unit 1
Mississauga, Ontario L5T 2T5
(905) 795-8113

Fabricants des produits de qualité Airquest, Arcoaire, Clare, Comfortmaker, Dettson, Heil, Keeprite, Tempstar, ICP Commercial et autres noms commerciaux de marques de distributeurs.

401 06 4034 00 F
Octobre 2005